

PRO

pâturage

CHARTRE QUALITÉ

Le professionnel inscrit sur PRO-PATURAGE s'engage !

Dans l'exercice de leur métier, les professionnels de l'éco-pâturage inscrits sur PRO-PATURAGE.com sont guidés par trois valeurs essentielles : **responsabilité, exemplarité et sécurité**. Ces lignes directrices et la façon de les décliner sont décrites dans cette charte qualité.

LA RESPONSABILITE au travers le respect des réglementations

- **Réglementation sanitaire** : le professionnel s'engage à respecter les réglementations sanitaires relatives à la détention d'un troupeau (*carnet sanitaire, vétérinaire référent, suivi des animaux...*).
- **Réglementation administrative** : le professionnel est conforme à la réglementation administrative relative à la détention d'un troupeau (*déclaration à l'Etablissement Départemental de l'Elevage, suivi des documents administratifs, documents de circulation, détention des capacités de transports d'animaux vivants...*).
- **Réglementation juridique** : Le professionnel est détenteur d'une assurance civile professionnelle adaptée à son activité d'éco-pâturage.

L'EXEMPLARITE au travers le bien être des animaux

- **Bon état de santé des animaux** : le professionnel s'engage à assurer une surveillance régulière des animaux et / ou à déléguer cette surveillance à des personnes formées. Il veillera en outre à la prévention et au traitement des maladies.
- **Confort suffisant des animaux** : le professionnel s'engage à faire pâturer ses animaux sur des parcelles de surfaces adaptées afin de permettre une expression du comportement naturel de l'espèce. Le professionnel veillera aussi à apporter si nécessaire les éléments de confort tels que des abris et / ou protections naturelles afin que les animaux ne subissent pas de stress climatique.
- **Suivi alimentaire des animaux** : le professionnel s'engage à apporter aux animaux la quantité fourragère nécessaire et à assurer un complément en cas de besoin.
- **Manipulation des animaux** : le professionnel s'engage à manipuler les animaux et à leur assurer une fin de vie digne afin d'éviter toute souffrance, douleur, peur ou détresse.

LA SECURITE au travers la prévention des risques et des situations d'urgences

- **Qualité des équipements** : le professionnel veillera à utiliser des équipements adaptés aux animaux, notamment les clôtures, afin d'éviter autant que possible toute intrusion d'animaux ou de personnes sur les pâtures. Il veillera en outre aux respects des réglementations notamment en cas d'utilisation de clôtures électriques.
- **Disponibilité et réactivité** : le professionnel s'engage à assurer une disponibilité en cas d'urgence.
- **Prévention et communication** : le professionnel s'engage à accompagner les gestionnaires d'espaces éco-pâturés, dans une dynamique d'information et de sensibilisation autour de l'utilisation des animaux.

C'est au travers l'adhésion du professionnel et son implication au quotidien que ces valeurs ont un sens et permettent ainsi de contribuer au professionnalisme du métier et à donner une image de qualité à l'éco-pâturage